

## FICHE ACCOMPAGNANT LA LETTRE DE REPONSE FHTT

### SI VOTRE DEMANDE EST ACCEPTÉE \*

#### CONVENTIONS

Ce document contient les engagements de chacun et vous est adressé avec la lettre de réponse.

Convention FONGECIF/ORGANISME DE FORMATION/STAGIAIRE : Il vous appartient de recueillir la signature du responsable de l'organisme de formation et de signer vous-même sur les 3 exemplaires de la convention. Un exemplaire est à conserver par l'organisme de formation, vous en conservez un et vous en renvoyez un Fongecif Occitanie. Aucun paiement ne pourra être effectué auprès de l'organisme de formation tant que le Fongecif Occitanie n'aura pas reçu un exemplaire signé.

Cette convention doit parvenir au Fongecif Occitanie au plus tard au moment de l'entrée en formation.

**Le Fongecif Occitanie ne sera légalement engagé vis-à-vis de ses trois autres partenaires qu'après la signature des conventions par les autres parties.**

#### MARCHE A SUIVRE

La décision de financement par la commission paritaire du Fongecif Occitanie est le résultat de l'analyse des informations rassemblées par vous-même. Il ne sera pas admis de modifications de durées ou de coût. Il existe toutefois dans des conditions précises, des possibilités de recours (voir chapitre « Prendre connaissance des décisions de la commission paritaire » du dossier d'inscription).

#### SI VOUS NE PARTEZ PAS EN FORMATION

En cas d'empêchement, il est impératif d'alerter le Fongecif Occitanie par lettre recommandée.

DECALAGE : dans le cas où vous ne pouvez pas partir en formation aux dates prévues, veuillez prendre contact avec le Fongecif.

### SI LA DEMANDE N'EST PAS ACCEPTEE \*

Nous vous invitons à contacter votre conseiller pour retravailler votre projet et élaborer un nouveau plan d'action pour la mise en œuvre de votre projet.

Pour cela il vous appartient de demander les documents nécessaires par téléphone au 05.62.26.87.87 ou par mail [infos@fongecif-occitanie.org](mailto:infos@fongecif-occitanie.org).

Ces éléments doivent nous parvenir dans un délai suffisant pour permettre l'instruction de votre demande : vous reporter au tableau des délais de dépôt de dossier Chapitre « Informations générales » du dossier d'inscription.

*\* Compte tenu du contenu actuel du projet de Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » déposé à l'assemblée nationale le 27 avril 2018, le Fongecif Occitanie ne serait plus autorisé à examiner, après le 31 décembre 2018, les demandes de financements relatives aux congés formation (congé individuel de formation, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience) ou à la formation se déroulant en dehors du temps de travail.*

*Toute prise en charge financière accordée avant le 1er janvier 2019 au titre du congé individuel de formation est assurée jusqu'à son terme*

#### SIEGE SOCIAL

Parc Technologique du Canal  
4 rue Giotto - CS 72280  
31522 RAMONVILLE SAINT-AGNE Cedex  
Tél. 05 62 26 87 87 - Fax 05 62 26 87 81  
SIRET 824 142 608 00010 - NACE 9412Z  
[infos@fongecif-occitanie.org](mailto:infos@fongecif-occitanie.org)  
[www.fongecif-occitanie.org](http://www.fongecif-occitanie.org)